

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 22 mars 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA POSSIBILITÉ DE METTRE SUR PIED UN PROGRAMME DE TRAVAUX PUBLICS EN VUE DE PALLIER LE CHÔMAGE AU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné que les mesures anti-inflationnistes préconisées par le gouvernement ont contribué à l'augmentation du nombre de sans-travail au Québec, et que cette situation devient inquiétante, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre recommande au gouvernement de réviser sans délai sa politique anti-inflation et qu'un vaste programme de travaux publics soit mis de l'avant en coopération avec les provinces et les municipalités afin d'enrayer la montée du chômage au Canada et au Québec.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être présentée.

* * *

L'ÉNERGIE

ON SUGGÈRE L'ÉTUDE PAR LE GOUVERNEMENT DE L'UTILISATION POSSIBLE DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et importante.

Compte tenu que la recherche de ressources pétrolières traditionnelles a décliné plus rapidement que ne l'avait prévu l'Office national de l'énergie; compte tenu qu'en 1976, l'énergie éolienne apparaît de nouveau comme une solution de remplacement, surtout pour un pays comme le nôtre où la saison hivernale limite les possibilités de l'énergie solaire; et compte tenu également que le potentiel énergétique du vent, ce phénomène physique causé par les changements de la densité, de la pression et de la tempéra-

ture de l'atmosphère est colossal; je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que cette Chambre enjoigne le gouvernement de procéder au plus tôt à un inventaire complet de ses ressources en «vent» afin d'établir le potentiel véritable de l'énergie éolienne au Canada étant donné que l'ère du pétrole bon marché est finie et celle du pétrole tout court tire à sa fin.

M. l'Orateur: A l'ordre. Aux termes de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être présentée.

● (1410)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA POSSIBILITÉ D'UNE OFFRE DU CTC DE CONSULTATIONS BILATÉRALES AU SUJET DE LA LUTTE CONTRE L'INFLATION

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Au cours de la réunion de ce matin avec le cabinet, M. Morris a violemment protesté parce que les discussions relatives au consensus ne sont que bilatérales et que les représentants des travailleurs n'ont jamais eu l'occasion de participer à des discussions réunissant des représentants d'autres secteurs de l'économie et le gouvernement. M. Morris ayant dit ce matin que l'on n'arrivera jamais à conclure une entente sans consulter tous les intéressés, le ministre peut-il dire si depuis le début de toutes ces réunions entre le gouvernement et les représentants des travailleurs jusqu'au moment où la politique d'austérité a été annoncée, le Congrès du travail du Canada a demandé directement ou indirectement que l'on entame des entretiens multilatéraux sur les mesures à prendre pour enrayer l'inflation? Dans l'affirmative, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas organisé de réunions multilatérales?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je ne me souviens pas que le CTC ait demandé des entretiens multilatéraux pendant toute la période des discussions relatives au consensus. Je dirais même que, de par sa nature même, le Conseil canadien des relations du travail représente tous les intéressés aux entretiens; la seule exception, ce sont les discussions relatives à l'inflation. Les employeurs, les représentants syndicaux et le gouvernement se sont réunis régulièrement afin de trouver un moyen d'améliorer le système de négociation collective actuel.